

Question orale de Mme Kattrin JADIN au Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi et de l'Economie concernant la mise en place d'un code de conduite pour une plus grande transparence dans le secteur des opticiens

Kattrin Jadin (MR) : Selon l'Observatoire des prix, les lunettes et les lentilles auraient augmenté de 10 % depuis 2010 en Belgique, alors que leur prix a diminué dans les pays voisins. Cette hausse s'expliquerait par le grand nombre d'indépendants dans le secteur.

Vous avez annoncé la mise en place d'un code de bonne conduite, signé par l'ensemble des acteurs du secteur, dont la bonne application sera contrôlée par l'Inspection économique.

Quels bénéfices le consommateur pourrait-il retirer de la mise en place de ce code ? Entraînera-t-il une diminution du prix ? À quelles sanctions l'opticien qui ne le respecte pas s'expose-t-il ? Quand le code entrera-t-il en vigueur ?

Le code devrait tenir compte des pratiques de concurrence déloyale.

Kris Peeters, ministre : Ce code, qui a été signé le 27 décembre dernier, est contraignant mais non obligatoire. Il revient à chaque opticien d'y adhérer librement. Celui qui s'y engage mais ne l'applique pas s'expose aux sanctions pénales de niveau 2 prévues par le Code de droit économique.

L'objectif du code est d'abord la bonne information du consommateur, qui pourra plus facilement comparer les offres. Une plus grande transparence entraînera une plus grande concurrence et donc des prix raisonnables.

L'entrée en vigueur du code était immédiate. J'invite tous les opticiens à y adhérer. Au 6 mars, 38 magasins l'avaient fait. J'ai demandé à la fédération professionnelle de promouvoir le code.

J'espère qu'une plus grande transparence sera profitable aux opticiens professionnels et aux consommateurs.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.